


063230

EXEMPLAIRE RE



PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

N° d'imprimé : **K007400613**

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	28/05/2021	21072168
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE	(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ	
Favorable	DÉFAILLANCES MINEURES :	
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ	0.6.6.a.1. JUSTIFICATIF D'INSPECTION PÉRIODIQUE DES RÉSE D'AIR : Absent ou non conforme	
27/11/2021	4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise horizontale d'un feu de brouillard avant (Droite Gauche)	
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE		
Contrôle technique périodique		
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE		
N° D'AGRÈMENT : S027K072		
(9) RAISON SOCIALE : AUTO BILAN FRANCE		
(3) COORDONNÉES : Rue de Melleville 27930 ANGERVILLE LA CAMPAGNE		
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR		
N° D'AGRÈMENT : 076K7026		
NOM ET PRÉNOM : LEVREUX BRUNO		
SIGNATURE : 		
IDENTIFICATION DU VÉHICULE		
(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
BY-470-ZG (F)	13/12/2011	23/11/2006
Marque	Genre	Carrosserie
IRISBUS	TCP	CAR
(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	
VNEC610766M012204	M3	
Type/CNIT	Énergie	
ABSENT	GO	
Document(s) présenté(s)		
Certificat d'immatriculation		
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ		
408987		
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDAN	
ÉTAT DE CHARGE : A vide	Opacité des fumées ($\leq 0.80 \text{ m}^{-1}$) :	
CATÉGORIE DU VÉHICULE :	C1: $< 0.10 \text{ m}^{-1}$ C2: $< 0.10 \text{ m}^{-1}$	
Véhicule de transport en commun de personnes	Frein de service :	
	Efficacité globale ($\geq 50\%$) : global: 61%	
	Efficacité par essieu : E1: 65% E2: 60%	
	Déséquilibre ($< 20\%$) : E1: 8% E2: 2%	
	Frein de stationnement : Efficacité ($\geq 18\%$) : 33%	
	Frein de secours :	
	Efficacité par essieu : indépendance des circuits	
	Feux de croisement ($-0,5\%$ à $-2,5\%$) : G: -0.5% D: -1.0% h: $< 0,8 \text{ m}$	
	Feux de brouillard avant (-1% à $-3,5\%$) : G: -0.7% D: -0.4%	
	État de charge inférieur aux deux tiers du poids total en charge :	
INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE		